

10681 - Il est attaché à la fiancée d'autrui !

question

Un ami à moi a demandé la main d'une femme et ils se sont vus légalement mais le mariage n'est pas encore conclu. J'avais l'intention de me présenter à elle et m'étais renseigné à son sujet et avais pour elle une admiration telle que j'ai fini par être très attaché à elle... Mais l'autre m'a précédé. Je ne puis pas oublier cette femme, même si je sais qu'il n'est pas permis à un musulman de demander la main d'une femme fiancée à un autre musulman selon le hadith. Le problème serait-il résolu si je lui demandais de me permettre de demander la main de cette femme et lui expliquer mon cas et obtenais son accord ?

la réponse favorite

Oui, le problème serait résolu conformément à ce hadith authentique du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui dit : « **Qu'aucun de vous ne demande la main d'une femme fiancée à un autre, à moins que celui-ci l'y autorise** » (déclaré authentique par al-Albani dans as-silsila as-Sahihah, 1030).

J'avais posé la même question au cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et lui avais demandé un argument à l'appui. La réponse qu'il m'a donnée est conforme au sens apparent du hadith que voilà. Cela étant, deux hommes auraient sollicité la femme en question et c'est à elle de choisir celui d'entre eux à qui elle veut lier son destin.